Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_6-DE

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **21 septembre 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	32	7	4

Date de convocation le **15 septembre 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Yvette **JANIN**

V_DEL_230921_6

Accompagnement des familles sinistrées du 12 chemin des Barques

Rapporteure : Madame la Maire

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Abdoulaye **SOW**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Bernard **RIAS** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**, Fréderic **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Sacha **FORCA**, Ange **VIDAL**, Maoulida **M'MADI**

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_6-DE

Mesdames, Messieurs,

La tragédie de L'incendie survenu 12 chemin des Barques le 16 décembre dernier et ses dix victimes resteront à jamais dans l'Histoire de notre ville et dans la mémoire des Vaudais. Ce drame, ses douleurs indicibles, les deuils, et aussi les interventions des services de l'État, de la Métropole et de la Ville, l'immense solidarité de nos concitoyens auront marqué notre ville.

Cette communication permet de faire un point d'étape sur l'accompagnement porté par la ville, la Métropole de Lyon, l'État et les associations auprès des familles durement éprouvées.

Rappelons que la Ville s'est mobilisée dès le matin du 16 décembre afin d'organiser l'accueil des sinistrés.

Les services de la Ville, de la Métropole, du Conseil Régional et de l'État se sont organisés afin de trouver des solutions de relogement.

Dès la première nuit, un hébergement d'urgence a été mobilisé pour accueillir les victimes dans un EPIDE puis dans un lycée professionnel. Les familles ont ensuite bénéficié d'un hébergement provisoire dans l'attente d'intégrer un logement pérenne.

Une cellule de relogement dont les participants sont les services de l'État, de la Métropole et de la Ville se réunit toutes les semaines depuis le 19 décembre pour faire un point sur la situation de chacun des ménages.

Dans l'attente d'un relogement pérenne, plusieurs familles ont été hébergées dans des logements d'urgence, à l'hôtel ou dans leur famille.

Le travail réalisé permet de proposer des solutions pérennes, adaptées à chaque ménage. Sur les 31 ménages concernées (26 familles et 5 demandes de décohabitation de jeunes souhaitant vivre dans leur propre logement) :

- dix-huit ont été relogées ;
- sept ont accepté une proposition et sont en attente d'emménagement ;
- deux ont une proposition en cours d'étude ;
- quatre situations sont « bloquées » en raison d'une situation administrative ou personnelle complexe, empêchant l'accès à un logement social.

Les difficultés rencontrées l'ont été en raison de la rareté des grands logements (beaucoup de besoin de T4/5 et +), cumulée à l'exigence des familles de pouvoir bénéficier d'un balcon, d'un environnement calme, et d'être en étage peu élevé (principalement entre le 2ème et 4ème étage) compte tenu des traumatismes subis.

Lors de l'emménagement, l'association cœur Banlieu'Zhar a financé l'achat de nouveaux meubles grâce aux dons faits et les familles ont été accompagnées dans l'emménagement par les services de la Ville.

Un dispositif d'aide psychologique aux victimes a été mis en œuvre dès le jour de l'événement. Les familles ont été contactées par la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) entre le 16 et le 18 décembre et deux associations ont été mandatées pour assurer le suivi des familles :

- Le Mas : afin de proposer des consultations avec un psychologue sur rendez-vous à la Maison du Droit ;
- VIFFIL : afin de conseiller et orienter, selon les besoins, vers les établissements adaptés.

La médiatrice santé est intervenue au lycée Faÿs dans les tous premiers instants pour :

- orienter les familles vers les soins pour les problèmes physiques suite à l'incendie ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_6-DE

- vérifier avec les familles les ouvertures de droits (Sécurité sociale et mutuelle).

Sur l'aspect psychologique, le service Santé a coordonné (avec [illegible] santé mentale) les actions, orientations, des personnes avec les associations le Mas et VIFFIL.

Une attention particulière a été portée aux mineurs dans les jours qui ont suivi l'incendie, en coordination avec l'Éducation Nationale. Le lien a été effectué par le service Éducation pour repérer d'éventuels changements de comportement des enfants.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, des réunions de coordination sont organisées, réunissant les professionnels de santé.

Vingt familles bénéficient actuellement d'un accompagnement, régulier ou ponctuel, selon la situation et le besoin identifié, auprès de l'association Le Mas, du CMP, de la CUMP, ou du Centre régional du psycho-traumatisme (CRP) de l'hôpital Edouard Herriot. Des appels réguliers effectués par le CCAS permettent d'ajuster l'offre aux besoins.

Une rencontre d'information et d'échange à destination des familles, réunissant les élus, les services de la Ville et les associations mandatées, le 7 juillet dernier, a permis de faire le point sur l'accompagnement psychologique des sinistrés, et de prendre en compte les difficultés rencontrées.

Les sinistrés sont en contact régulier avec les services de la Ville, les travailleurs sociaux du CCAS notamment, ainsi qu'avec ceux de la Maison de la Métropole, selon la situation familiale.

Une table ronde a été organisée le 31 mars 2023 avec le Collectif des Victimes du 12 chemin des Barques afin de faire un point d'étape sur l'accompagnement, en présence des services de l'État, des élus de la Ville et de la Métropole.

Dès le soir du drame, les forces vives de Vaulx-en-Velin et en particulier son tissu associatif se sont mobilisées pour venir en aide aux victimes.

Les associations se sont présentées pour récolter les dons, aider au stockage, collecter eau, nourriture, couvertures… et proposer tout ce qui pouvait l'être pour venir en aide aux victimes et aux sinistrés.

Dans les jours qui ont suivi, elles ont offert de nombreux services comme confectionner des repas, mettre en place des animations pour les enfants, un soutien psychologique aux victimes, etc. en fonction de leurs moyens et des compétences de leurs bénévoles.

Nous avons réuni les forces vives Vaudaises le 21 décembre en mairie pour les informer de la situation, de l'ensemble des démarches entreprises localement et au niveau national et pour appeler tout le monde à la solidarité.

Il convient de souligner en particulier l'action de l'Association Somalilandaise de France qui a accompagné pendant de nombreux mois une famille endeuillée de ce drame avec un soutien matériel, psychologique, et une aide précieuse dans toutes les démarches.

L'association Cœur Banlieu'Zhar s'est également particulièrement investie et l'est encore aujourd'hui, dans l'aide aux victimes et aux sinistrés. Elle a accompagné les familles logées au lycée Faÿs en leur proposant des repas, des vêtements.

Nous avons également pu compter sur les associations pour aider les services et la Protection Civile dans l'inventaire de l'ensemble des dons qui ont représentés au total un volume de plus de 350 mètres cube.

Ainsi, 1091 cartons de dons composés de vêtements, de logistique (matelas, couverture, meubles, etc.), de matériel d'hygiène pour adultes, enfants et bébés, de médicaments, de denrées alimentaires... ont été répertoriés.

Cela illustre l'immense émotion et un mouvement de solidarité extraordinaire des Vaudais et plus largement de toute la population métropolitaine à l'égard des victimes du chemin des

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_6-DE

Barques. Le surplus de dons a été redonné à des associations ou organismes caritatifs.

Le budget suivant a été affecté à la prise en charge des familles [illegible] des frais d'hébergement, de déménagement et d'équipement des logements :

- <u>Dépenses</u>
  - mandatées : 96 877.78 € ;
  - prévisionnelles : - 126 900€ au 31 août 2023 de prises en charges.
- <u>Recettes</u>
  - dons au CCAS : 32 955€ décomposés en 8 755€ de dons en espèces, chèques et virements auprès de la régie des dons du CCAS et 22 200€ par conventions délibérées (OL pour 20 000€ et la Fondation du Grand-Orient de France pour 2 200€).

La Ville a sollicité l'État afin d'obtenir, dans le cadre du Fond d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU), le remboursement des frais liés à l'hébergement provisoire des familles. Ce dispositif permet d'octroyer des aides aux communes, aux établissements publics locaux et aux groupements d'intérêt public compétents, pour une durée maximale de six mois, lorsqu'ils prennent en charge le relogement d'urgence de personnes dans un cadre spécifique. L'aide, sous forme de subvention, est destinée à recouvrir tout ou partie (75 % ou 100 %) des frais engagés.

La Ville a demandé une dérogation qui a été accordée, visant à la prise en charge des propriétaires occupants, non couverts normalement par le dispositif, ainsi que des dépenses relatives aux fluides et charges locatives.

La mobilisation de la Ville s'inscrit désormais dans la durée afin de permettre aux familles sinistrées de retrouver de la sérénité.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de cette communication relative à l'accompagnement des familles sinistrées du 12 chemin des Barques.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230921-V_DEL_230921_6-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte de cette communication relative à l'accompagnement des familles sinistrées du 12 chemin des Barques.

Suffrages exprimés	**39**	
Vote(s) Pour	**39**	Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Ahmed **CHEKHAB**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Bernard **RIAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Fréderic **KIZILDAG**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Carlos **PEREIRA**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**
Vote(s) Contre	**0**	
Abstention(s)	**0**	
Ne prend pas part au vote	**0**	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 21 septembre 2023.

Signé par : Hélène GEOFFROY
Date : 27/09/2023
Qualité : La Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

La secrétaire de séance

Yvette JANIN